

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 551 7700 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
773^{ème} RÉUNION

18 MAI 2018
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.(DCCLXXIII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 773^{ème} réunion tenue le 18 mai 2018, a examiné le rapport de sa mission effectuée au Soudan (Khartoum et Darfour) du 5 au 9 mai 2018, et a adopté la décision qui suit:

Le Conseil:

1. **Note avec satisfaction** l'amélioration de l'environnement politique et sécuritaire au Darfour et **félicite** le Gouvernement du Soudan et l'Opération hybride UA- Nations unies au Darfour (MINUAD) pour les efforts considérables déployés pour assurer la sécurité, la stabilité et le développement pour la population du Darfour.
2. **Note avec une profonde préoccupation** la situation humanitaire difficile des personnes déplacées dans les camps et **exhorte** le Gouvernement du Soudan et la communauté internationale à redoubler d'efforts pour assurer que les besoins essentiels des personnes déplacées sont pris en charge. Le Conseil **note en outre** que les personnes déplacées ont exprimé un fort désir de retourner dans leurs terroirs d'origine, afin de s'engager dans une vie productive après des années de déplacement.
3. **Reconnaît** que même si bien le processus de retour volontaire des personnes déplacées dans leurs régions d'origine a été bien accueilli par les personnes déplacées, il demeure nécessaire de traiter d'urgence et de manière équitable les questions liées au régime foncier en ce qui concerne les rapatriés. À cet égard, le Conseil **exhorte** le Gouvernement du Soudan, à travers les comités résiduels de l'Autorité régionale du Darfour (DRA), à intensifier les efforts pour s'attaquer aux causes profondes du conflit au Darfour, y compris le retour des personnes déplacées. Le Conseil **souligne** que la MINUAD doit continuer de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement du Soudan, afin d'assurer un soutien international suffisant à cette importante initiative. À cet égard, le Conseil **demande** au Gouvernement du Soudan de présenter au CPS, lors de sa prochaine réunion sur la MINUAD, un rapport exhaustif sur les progrès accomplis pour s'attaquer aux causes profondes de la crise soudanaise au Darfour, afin d'éviter toute récidive éventuelle;
4. **Se félicite** des efforts de paix déployés par le Gouvernement du Soudan pour la collecte des armes en possession des civils. Le Conseil **félicite** le Gouvernement du Soudan, avec l'appui de la MINUAD, pour les efforts déployés pour la collecte des armes, qui ont grandement contribué à stabiliser la situation sécuritaire dans la région et **encourage** le Gouvernement à poursuivre cet exercice de manière équilibrée et équitable, afin d'assurer l'efficacité du processus de collecte des armes et d'éviter d'autres affrontements;
5. **Souligne la nécessité** de stabiliser davantage le secteur de la sécurité dans le cadre du Document de Doha pour la paix au Darfour (DDPD) et du Cadre politique de l'Union africaine sur la réforme du Secteur de la sécurité, de manière à assurer la prise de décision et l'appropriation

nationales de la réforme et l'harmonisation avec la prévention des conflits, les processus de paix et la reconstruction post-conflit;

6. **Soutient fermement** la demande du Gouvernement du Soudan aux Nations unies pour inscrire le Darfour à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix des Nations unies (UNPBC). Le Conseil **convient** de discuter de la question avec l'UNPBC, en marge de sa douzième réunion consultative conjointe annuelle avec le Conseil de sécurité des Nations unies, qui se tiendra en juillet 2018, à New York;

7. **Demande** à la Commission de l'UA, au vu de la transition du mandat de la MINUAD du maintien de la paix à la consolidation de la paix, de dépêcher au Darfour une mission d'évaluation de l'UA pour interagir avec le Gouvernement du Soudan, la MINUAD et l'équipe pays des Nations unies, en vue d'identifier les domaines de reconstruction post-conflit et de réconciliation, qui nécessitent un soutien urgent de la part de la Commission de l'UA, afin de prévenir toute rechute dans le conflit;

8. **Demande** au Président de l'Union et au Président de la Commission de l'UA de continuer d'apporter leur soutien politique au Gouvernement du Soudan et à la MINUAD, conformément à l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA);

9. **Réitère** ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur le retrait de la MINUAD et que le processus doit être conduit de manière progressive tout en assurant que la protection des civils n'est pas compromise;

10. **Adopte** le rapport de sa mission effectuée au Soudan, du 5 au 9 mai 2018, avec ses recommandations et **demande** à la Commission de l'UA de l'envoyer à toutes les parties prenantes pour la mise en œuvre des recommandations;

11. **Exprime sa gratitude** au peuple et au Gouvernement du Soudan et à la MINUAD pour le soutien apporté à la délégation du CPS lors de sa visite;

12. **Décide** de rester saisi de la question.